

Vous soutenir dans votre **vie + votre carrière + vos relations professionnelles**



Votre guide des avantages sociaux de Sherwin-Williams

Bienvenue à Sherwin-Williams! Depuis plus de 158 ans, notre entreprise prend du galon grâce à un élément important : nos employés. Nous avons comme objectif de veiller à votre bien-être et à celui de votre famille, et nous commençons en vous offrant une foule d'avantages sociaux incomparables adaptés à la vraie vie. Qu'il s'agisse de la couverture des soins de santé, de l'épargne-retraite, de l'assurance vie ou des programmes de bien-être, nous avons créé des options d'avantages sociaux conçues pour vous aider, vous et votre famille, à vivre en meilleure santé, à épargner plus intelligemment et à vous sentir mieux. Découvrez nos avantages sociaux complets et voyez comment nous pouvons vous aider à planifier l'avenir, à économiser et à protéger ce qui vous tient le plus à cœur.

Remarque : Ce document ne présente que les grandes lignes de certains avantages sociaux offerts par Sherwin-Williams à ses employés canadiens. Il ne prétend pas remplacer les documents officiels du régime, les polices d'assurance et les contrats qui s'appliquent aux régimes individuels. La participation à un régime d'assurance offert par l'entreprise n'est pas une promesse, une garantie ou une entente d'emploi permanent chez The Sherwin-Williams Company.

Entrée en vigueur : janvier 2025

Révisé en janvier 2025



**SHERWIN
WILLIAMS®**

Réalisez
Votre
Potentiel



APERÇU DES AVANTAGES SOCIAUX

Guide d'admissibilité aux avantages sociaux	3
Quand et comment s'inscrire	4

MA RETRAITE

Régime d'épargne et d'actionnariat des employés	5
Régime de retraite à cotisation déterminée (RPA)	7
Admissibilité à la retraite.....	8
Ressources en ligne sur la retraite	9

MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ

Couverture liée aux soins médicaux, aux soins dentaires et aux soins oculaires

Prestations médicales	10
Régime d'assurance pour soins médicaux et soins oculaires	11
Régime d'assurance médicaments sur ordonnance	12
Régime d'assurance dentaire	14
Maple.....	15

Assurance vie

Assurance vie de base et assurance vie facultative	16
--	----

Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative	17
--	----

Désigner ou mettre à jour les renseignements sur le bénéficiaire d'assurance vie ou d'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels	18
--	----

Invalidité

Invalidité de courte durée	19
Invalidité de longue durée	20

MON BIEN-ÊTRE

DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle	21
---	----

MES SUPPLÉMENTS

Assurance pour voyages d'affaires	22
Centre Marketplace des rabais sur les avantages sociaux de S-W	24
Vacances	25

MES RESSOURCES

Coordonnées pour les régimes d'assurance de Sherwin-Williams	26
--	----



Cliquer sur un sujet
pour en lire plus.

Guide d'admissibilité aux avantages sociaux



Avantage social	Employé permanent à temps plein	Employé permanent à temps partiel	Employé à temps partiel (Saskatchewan)*	Temporaire à temps plein et temporaire à temps partiel	Alternance travail études/stagiaire
MA RETRAITE					
Régime d'épargne et d'actionnariat des employés	•	•	•	•	•
Régime de retraite à cotisation déterminée (RPA)	•	•	•	•	•
MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ : COUVERTURE LIÉE AUX SOINS MÉDICAUX, AUX SOINS DENTAIRES ET AUX SOINS OCULAIRES					
Régime d'assurances médicaments sur ordonnance	•		•		
Régime d'assurance dentaire	•		•		
Régime de soins oculaires	•		•		
Maple	•		•		
MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ : ASSURANCE VIE					
Assurance vie et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels	•		•		
Assurance vie facultative pour employés	•		•		
Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative	•				
MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ : INVALIDITÉ					
Invalidité de courte durée	•				
Invalidité de longue durée	•				
MON BIEN-ÊTRE					
DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle	•	•	•		
MES SUPPLÉMENTS					
Assurance contre les accidents de voyage d'affaires	•		•		
Centre des rabais sur les avantages sociaux de Sherwin Williams	•	•	•	•	•
Régime pour voyageur mondial – Régime de soins médicaux d'urgence à l'intention du voyageur d'affaires international	•				

* L'employé doit vivre obligatoirement en Saskatchewan. Devient admissible après six mois d'emploi continu. Peut travailler 30 heures par semaine mais pas moins de 15 heures. Doit répondre aux exigences des RH.



Quand et comment s'inscrire



Avantages sociaux en santé et bien-être

La couverture entre en vigueur le premier jour suivant la réalisation d'un mois d'emploi actif ininterrompu à temps plein. Les employés disposent de 60 jours à partir de leur date d'admissibilité pour inscrire des personnes à charge en remplissant le formulaire d'inscription qui leur sera posté; ils peuvent aussi l'obtenir à l'adresse sherwinfr.benefitscentre.ca.

Afin de s'assurer que les personnes à charge admissibles sont inscrites et que les cartes d'assurance sont délivrées, les employés réguliers à temps plein doivent remplir le formulaire d'inscription aux avantages sociaux dans les 60 jours suivant leur date d'embauche. En vous inscrivant pendant cette période, vous éviterez un statut de demandeur tardif des personnes à charge et toute retenue salariale rétroactive pour votre couverture. Votre couverture complète comprend : Assurance vie, assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, assurance invalidité de longue durée, assurance maladie et assurance dentaire.

Régime de retraite et régime d'épargne et d'actionariat des employés

L'inscription au régime de retraite à cotisation déterminée de Sherwin-Williams (régime de pension agréé ou RPA) est automatique,

une fois que vous êtes admissible. Veuillez consulter les renseignements supplémentaires dans la [section Régime de retraite à cotisation déterminée \(RPA\)](#) de ce document.

Les employés doivent choisir de participer au régime de participation des employés aux bénéfiques (RPEB) de Sherwin-Williams, au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et au régime enregistré de retraite conjoint (RERC) collectif. Canada Vie (auparavant connue sous le nom de Great-West Life) fait parvenir à tous les nouveaux employés des renseignements sur l'inscription aux régimes. [Voir les détails à la page 5.](#)

REMARQUE : L'employé est automatiquement inscrit à l'assurance médicale, à l'assurance médicaments sur ordonnance, à l'assurance dentaire, au programme Maple, à l'assurance vie, à l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels, à l'assurance invalidité de courte durée ainsi qu'à l'assurance invalidité de longue durée. L'employé peut choisir de s'inscrire à l'assurance vie facultative et à l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative.

Pour inscrire un(e) conjoint(e)/partenaire domestique ou un enfant à charge aux couvertures liées aux soins médicaux, aux médicaments sur ordonnance ou aux soins dentaires et oculaires, veuillez consigner leurs informations dans le formulaire d'inscription.

Pour terminer le processus d'inscription aux avantages sociaux en santé et bien-être :

1. À l'embauche, les employés admissibles aux avantages sociaux recevront, à leur adresse personnelle, une trousse d'embauche contenant un formulaire d'inscription, une lettre expliquant la couverture et une enveloppe de retour.
2. Toutes les sections du formulaire d'inscription doivent être remplies. Ce processus permettra de commencer l'inscription des personnes à charge désignées.
3. Pour terminer le processus d'inscription, une copie signée du formulaire dûment rempli doit être envoyée au Centre de service aux employés de Sherwin-Williams Canada, à l'adresse suivante :

Centre de service aux employés de Sherwin-Williams Canada
30 Kelfield Street
Toronto, ON M9W 5A2
Téléphone : 844 994-9989
sherwin@benefitscentre.ca

Vous devez soumettre le formulaire rempli et signé pour garantir la désignation de bénéficiaire.

4. Les formulaires d'inscription doivent être soumis au plus tard 60 jours après votre date d'embauche.



Régime d'épargne et d'actionnariat des employés



Le régime d'épargne et d'actionnariat des employés de The Sherwin-Williams Company (« le régime ») vous permet de mettre une partie de votre paie de côté pour votre retraite. Le régime est composé d'un régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB), d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et du régime enregistré de retraite conjoint (RERC) collectif. Le régime, accompagné d'autres économies personnelles, peut être une source importante de revenu à la retraite.

Admissibilité

Un employé permanent à temps plein, à temps partiel ou temporaire peut s'inscrire au régime **immédiatement** à l'embauche chez Sherwin-Williams. À compter du premier jour du mois suivant l'achèvement d'un an de service continu chez S-W, vous êtes admissible aux cotisations de contrepartie de l'entreprise. Vous devez choisir de participer à ces régimes en vous inscrivant à votre compte Canada Vie. Canada Vie (auparavant connue sous le nom de Great-West Life) fait parvenir à tous les nouveaux employés des renseignements sur l'inscription au RPEB et au REER. Appelez la ligne d'accès de Canada Vie au 1 800 724-3402, de 8 h à 20 h HE, pour plus d'informations.

Vos cotisations

Vous pouvez cotiser au régime au moyen de retenues salariales immédiatement à l'embauche. Ces cotisations ne doivent pas dépasser 20 % de votre salaire. Vous pouvez répartir vos cotisations dans le RPEB, le REER ou le RERC à travers une variété d'options de placement offertes par Canada Vie, fournisseur du régime. Vous pouvez changer vos options de placement n'importe quand en appelant Canada Vie. Vous pouvez également verser des cotisations forfaitaires sous forme de chèque directement au programme. Ces cotisations forfaitaires ne sont toutefois pas admissibles aux cotisations de contrepartie de l'entreprise.

Cotisations de contrepartie de l'entreprise

La contrepartie de l'entreprise vous aide à maximiser vos économies. À compter du premier jour du mois suivant la fin d'une année d'emploi continu, Sherwin-Williams versera une cotisation de contrepartie égale à 50 % des premiers 7 % (jusqu'à un maximum de 3,5 %) de vos cotisations. Vous pouvez répartir la cotisation de contrepartie entre le RPEB ou le REER, pourvu que la répartition soit de 100 % au total. Si un employé ne verse

Suite à la page suivante



Des questions? Communiquez avec Canada Vie au 1 800 724-3402 pour plus d'informations.

Régime d'épargne et d'actionnariat des employés *suite*

pas la cotisation de contrepartie dans le régime de son choix, le système passera automatiquement par défaut au même régime que les cotisations de l'employé.

Acquisition

L'acquisition vous donne droit aux fonds versés dans votre compte du régime. Cela signifie que vous pouvez retirer le solde acquis dans le compte au moment de quitter l'entreprise. L'acquisition des droits à vos cotisations et aux cotisations de contrepartie de l'entreprise est totale et immédiate, et ce, en tout temps.

Accès aux fonds en cours d'emploi

Vous pouvez retirer toute portion de vos cotisations et toute cotisation de contrepartie de l'entreprise acquise en tout temps. Cependant, les retraits peuvent être assujettis à des frais de retrait et vous pourriez ne pas être en mesure de faire des cotisations au Régime pour une période donnée. Veuillez communiquer avec Canada Vie au 1 800 724-3402 pour plus d'informations.

Accès aux fonds quand vous quittez l'entreprise

Si vous prenez votre retraite et quittez l'entreprise, vous pouvez choisir de retirer le contenu de votre compte en tout temps après la date de votre retraite. Si vous quittez l'entreprise pour toute autre raison que la retraite, vous devrez communiquer avec Canada Vie pour leur indiquer quoi faire avec ces sommes.

Désignation de bénéficiaire

Si vous n'avez pas déjà sélectionné les bénéficiaires de votre régime ou si vous avez vécu un événement marquant comme un mariage, un divorce, la naissance d'un enfant ou un décès dans la famille, il est temps de penser à vos désignations de bénéficiaire. Pour présenter ou mettre à jour votre désignation de bénéficiaire, appelez la ligne d'accès de Canada Vie au 1 800 724-3402, de 8 h à 20 h HE.



Régime de retraite à cotisation déterminée (RPA)



Le régime de retraite pour les salariés de Sherwin-Williams Canada Inc., constitué d'un régime de retraite à cotisation déterminée (RRCD) et d'un régime de pension agréé (RPA), peut vous aider à accumuler des fonds pour la retraite.

Vous ne versez aucune cotisation à ce régime. Si vous répondez aux critères d'admissibilité, toutes les cotisations au compte sont faites par l'entreprise.

Admissibilité

À titre d'employé permanent à temps plein ou à temps partiel de l'entreprise, vous êtes admissible au régime à partir du premier jour du mois suivant la réalisation d'une année de service ininterrompu. Une fois

que vous êtes admissible, l'inscription au RPA est automatique.

Canada Vie vous enverra une trousse de bienvenue environ six (6) semaines avant que vous deveniez admissible au RPA.

Cotisation de l'entreprise

Sherwin-Williams versera une cotisation équivalente à 4 % de votre salaire de base normal, incluant les primes et le temps supplémentaire.

Acquisition

L'acquisition des droits au régime est immédiate et vous n'êtes pas autorisé à retirer des sommes du régime pendant que vous êtes au service de l'entreprise.



Placements dans le régime d'épargne et d'actionnariat des employés et dans le régime de retraite à cotisation déterminée

Vous pouvez répartir l'ensemble de vos cotisations dans les différents régimes. Ces régimes vous offrent une grande variété de fonds représentant l'ensemble des principales classes d'actif (placements à court terme, obligations et actions). Puisque les options de fonds sont sujettes à changement, vous recevrez une liste complète des options de fonds disponibles une fois que vous serez admissible au régime. Vous pouvez changer la répartition de vos cotisations n'importe quel jour ouvrable.

Admissibilité à la retraite



La date de retraite habituelle d'un employé correspond au premier jour du mois suivant son 65e anniversaire de naissance. La date de retraite anticipée d'un employé correspond au premier jour du mois suivant son 55e anniversaire de naissance. Il n'existe aucune exigence concernant la période de service.



Des questions? Visitez sherwinfr.benefitscentre.ca pour plus d'informations.

Ressources en ligne sur la retraite

ma.canadavie.com/

Ma Canada Vie au travail

Les ressources suivantes sont offertes aux membres des régimes de retraite et d'épargne de Sherwin-Williams. Nous vous invitons à utiliser ces outils, puisqu'ils peuvent vous aider à atteindre vos objectifs de retraite. Ma Canada Vie au travail contient des renseignements et de nombreux outils pour vous permettre de gérer vos régimes. Vous pouvez :

- vérifier le solde de votre compte;
- voir le taux de rendement des sommes que vous avez investies;
- imprimer des relevés;
- obtenir les duplicatas de relevés d'impôts;
- effectuer des opérations;
- personnaliser votre page d'accueil de façon à afficher les renseignements qui vous sont les plus utiles;
- créer un plan de retraite.

Visitez ma.canadavie.com. Si vous avez perdu votre identifiant ou votre mot de passe d'accès, vous pouvez communiquer avec l'équipe du soutien technique de Canada Vie au 1 888 222-0775.

Conseils d'experts à chaque étape du processus

Un conseiller Santé et Placement Canada Vie est l'un des avantages de votre régime.

Un conseiller Santé et Placement peut vous aider à...

Planifier votre retraite

- Discuter de ce à quoi ressemble la retraite pour vous
- Maximiser votre régime de retraite collectif pour atteindre votre objectif d'épargne plus rapidement
- Estimer votre revenu pendant la retraite
- En savoir plus sur les sources de revenus, y compris les prestations gouvernementales

Comprendre votre couverture

- Passer en revue votre couverture actuelle de soins de santé et de soins dentaires
- Fournir des conseils sur une couverture supplémentaire ou étendue
- Apprendre à utiliser vos avantages sociaux

Investir pour atteindre un objectif financier

- Déterminer votre tolérance au risque.
- Passer en revue vos options de placement.
- Prenez rendez-vous à un moment qui vous convient sur canadalife.com/freedomexperience

Webinaires Épargner pour la vie

Participez aux webinaires de Canada Vie pour améliorer votre littératie financière et en savoir plus sur la façon dont un régime d'épargne collectif peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Visitez le site Web du webinaire à l'adresse <https://www.canadalife.com/fr/resources/epargner-pour-la-vie/webinaires.html> pour connaître l'horaire actuel des webinaires.

Essayez le PARCOURS judicieux

Le programme éducatif PARCOURS judicieux vous aide à planifier votre retraite ainsi qu'à gérer vos épargnes à long terme. Certains renseignements sont adaptés aux étapes du processus de retraite afin de répondre à vos besoins uniques.

Pour en savoir davantage, visitez <https://www.canadalife.com/fr/placement-epargne/retraite/retraite-epargne-collectifs/regime-retraite-collectif-notions-de-base.html>

Objectifs financiers

Objectifs financiers est un site Web de bien-être financier qui fournit des ressources de planification financière holistiques. Accédez à Objectifs financiers en ouvrant une session sur ma.canadavie.com et en sélectionnant Ressources, puis Conseils d'épargne.

 **Des questions?** Visitez ma.canadavie.com ou composez le 1 800 724-3402.



Prestations médicales



Sherwin-Williams reconnaît l'importance de maintenir un programme d'avantages sociaux exhaustif. Nous avons comme objectif de veiller à votre bien-être et à celui de votre famille, et nous commençons en vous offrant une foule d'avantages sociaux incomparables adaptés à la vraie vie.

Le régime d'assurance de Green Shield a été conçu pour offrir de nombreux services importants et couvrir les dépenses qui ne sont pas prises en charge par notre régime d'assurance maladie gouvernemental, comme les médicaments sur ordonnance, les professionnels de la santé, l'équipement médical, les soins dentaires, les soins médicaux à l'étranger et beaucoup plus.

Régimes d'assurance provinciaux

Visitez sherwinfr.benefitscentre.ca et choisissez l'onglet « Centre de ressources » pour consulter un PDF propre à chaque province qui contient un lien vers le site Web de l'assurance provinciale. Vous pouvez également cliquer sur les liens ci-dessous pour afficher ces documents PDF.

[Régime d'assurance maladie de l'Alberta](#)

[Régime de services médicaux de la C.-B. \(MSP\)](#)

[Insured Benefits Branch of Manitoba](#)

[Nouveau-Brunswick : assurance maladie du Nouveau-Brunswick](#)

[Régime d'assurance maladie de Terre-Neuve-et-Labrador](#)

[Santé Nouvelle-Écosse](#)

[Régime d'assurance maladie de l'Ontario \(RAMO\)](#)

[Bureau de santé de l'Î.-P.-É.](#)

[Régime d'assurance maladie du Québec \(RAMQ\)](#)

[Gouvernement de la Saskatchewan](#)

 **Des questions?** Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.



Régime d'assurance pour soins médicaux et soins oculaires



Maximum global : 100 000 \$ par année civile. Le maximum ne s'applique pas à la couverture à l'extérieur du pays.

COUVERTURE OFFERTE :	VOTRE QUOTE-PART :	MAXIMUM PAYÉ PAR LE RÉGIME :
Médicaments sur ordonnance Carte-médicaments à paiement direct – liste de médicaments à paliers de remboursement	10 % – marque privilégiée/générique; 20 % – marque non privilégiée/générique; 10 % – médicaments spécialisés	
Audio (prothèses auditives)	0 %	700 \$ par période de cinq ans selon la date du premier remboursement versé
Articles et services médicaux	0 %	
BIPAP, CPAP, APAP, aérochambre, stimulateur de croissance osseuse, pompes à perfusion d'insuline	0 %	10 000 \$ combiné à vie
Musculosquelettique – Stimulateur (TENS)		700 \$ à vie
Dispositifs de contraception		50 \$ par année civile
Chaussures		
Bottes ou chaussures faites sur mesure		Une paire par année civile, jusqu'à concurrence de 400 \$
Prothèses plantaires faites sur mesure		Une paire par année civile, jusqu'à concurrence de 400 \$
Examens de la vue		Un examen par période de 24 mois consécutifs selon la date du premier remboursement versé (tous les 12 mois pour les enfants à charge de moins de 18 ans) compris avec Vision Max
Glucomètre	0 %	Un tous les trois ans, jusqu'à concurrence de 200 \$
Prothèses mammaires	0 %	150 \$ par période de cinq ans selon la date du premier remboursement versé
Soutien-gorge (de mastectomie)	0 %	Deux par année civile

COUVERTURE OFFERTE :	VOTRE QUOTE-PART :	MAXIMUM PAYÉ PAR LE RÉGIME :
Bas de compression	0 %	Deux paires par année civile
Autres articles et services – voir la section décrivant les prestations pour plus de détails	0 %	Frais habituels et raisonnables
Transport d'urgence	0 %	200 \$ par année civile
Soins infirmiers privés à domicile	0 %	10 000 \$ par année civile
Services professionnels		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Acuponcteur ■ Podologue et podiatre ■ Chiropraticien ■ Naturopathe ■ Ostéopathe ■ Psychologue/travailleur social ■ Physiothérapeute ■ Massothérapeute agréé (recommandation requise du médecin) ■ Orthophoniste 	0 %	400 \$ par praticien par année civile, plus une radiographie par année civile pour le chiropraticien, le podiatre et l'ostéopathe
Vision		
Lunettes ou verres de contact sur ordonnance, ou verres de contact nécessaires sur le plan médical	0 %	250 \$ par période de 24 mois selon la date du premier remboursement versé (tous les 12 mois pour les enfants à charge de moins de 21 ans)
Hôpital	0 %	Chambre à deux lits maximum de 200 \$ par jour



 **Des questions?** Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.

Régime d'assurance médicaments sur ordonnance



Les prestations de médicaments sur ordonnance, jusqu'à concurrence du montant inscrit au tableau des prestations, pour les médicaments qui :

- font l'objet d'une ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste légalement compétent aux termes de la loi; et
- exigent légalement une ordonnance et possèdent un numéro d'identification du médicament (DIN);
- sont admissibles au paiement direct.

Sous réserve d'approbation par Green Shield, ce régime inclut les médicaments possédant un numéro d'identification du médicament (Drug Identification Number, DIN) qui peuvent être obtenus sans ordonnance, y compris l'insuline et toute autre solution injectable approuvée, ainsi que les fournitures associées telles que les seringues, les aiguilles et les agents réactifs pour personnes diabétiques.

Certains médicaments peuvent exiger une approbation préalable. Votre pharmacien est au courant des médicaments qui appartiennent à cette catégorie.

En aucun cas la quantité de médicaments reçue ne doit dépasser une provision

de trois mois (six mois si une période de vacances doit être couverte) par approvisionnement. Elle ne doit pas non plus dépasser une provision de 13 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Le programme de médicaments de Sherwin-Williams est basé sur une liste de médicaments à paliers de remboursement. [Voir les détails à la page 13.](#)

REMARQUE :

Assurance médicaments après 65 ans :

La quote-part de l'assurance médicaments ainsi que la franchise (s'il y a lieu) dans votre province de résidence peuvent vous être remboursées.

Résidents du Québec seulement :

La loi exige que Green Shield respecte les directives de remboursement de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec) pour tous les résidents du Québec. Si vous êtes âgé de moins de 65 ans, vous devez adhérer au régime d'assurance médicaments sur ordonnance de Green Shield, qui sera l'unique payeur. Si vous avez 65 ans ou plus, l'inscription à la RAMQ est automatique, tandis que l'inscription au régime d'assurance médicaments sur ordonnance de Green Shield est facultative. La RAMQ est alors le premier payeur.

Si une disposition quelconque du régime ne respecte pas les exigences minimales du régime de la RAMQ, des ajustements sont automatiquement apportés pour répondre aux exigences de la RAMQ.

Les produits suivants ne sont pas admissibles aux prestations et aucune somme n'en sera remboursée :

- Produits d'abandon du tabac et médicaments pour le traitement de la dysfonction érectile.
- Produits pouvant légalement être vendus ou proposés à la vente ailleurs que dans une pharmacie de détail, et qui ne sont normalement pas considérés par les praticiens comme des médicaments nécessitant ou exigeant une ordonnance.
- Ingrédients ou produits n'ayant pas été approuvés par Santé Canada pour le traitement d'un problème de santé ou d'une maladie et qui sont considérés comme expérimentaux ou pouvant être rendus à l'étape des essais.
- Mélanges préparés par un pharmacien qui ne sont pas conformes à la politique en vigueur de Green Shield sur les médicaments composés.



Suite à la page suivante



Des questions? Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.



Régime d'assurance médicaments sur ordonnance *suite*

Liste de médicaments à paliers de remboursement de Green Shield Canada (GSC)

Les listes de médicaments à paliers de remboursement commencent à attirer l'attention sur le marché canadien. Courantes aux États-Unis et conformes à notre approche en matière d'assurance en Amérique du Nord, les listes de médicaments à paliers de remboursement regroupent les médicaments en différentes catégories et désignent les niveaux de remboursement correspondants (quote-part ou coassurance), permettant ainsi une meilleure gestion du régime d'assurance médicaments.

Qu'est-ce qu'une liste de médicaments à paliers de remboursement?

Commençons par expliquer ce qu'est une liste de médicaments remboursés. En termes simples, il s'agit d'une liste de médicaments couverts par l'assurance, dans ce cas, par votre régime d'assurance médicaments de GSC. La liste des médicaments remboursés du régime regroupe les médicaments en trois paliers, ou catégories, et un pourcentage de couverture différent est attribué à chacun d'entre eux. Cela signifie que les frais remboursables pourraient être moins élevés en fonction du médicament que vous

choisissez avec votre médecin. Si vous choisissez un médicament du palier 1 au lieu du palier 2, vous et Sherwin-Williams économisez de l'argent.

Fonctionnement...

Le régime a été conçu pour vous donner un maximum de choix et de flexibilité. La plupart des catégories de médicaments thérapeutiques (groupe de médicaments traitant le même problème de santé) comptent différents médicaments à différents paliers. Par exemple, tous les antidépresseurs ne seront pas regroupés au même palier – chaque antidépresseur sera placé à un palier selon son coût et son efficacité.



Des questions? Communiquez avec Green Shield au 1 416 926-2990.

Régime d'assurance dentaire



COUVERTURE OFFERTE :	VOTRE QUOTE-PART :	MAXIMUM PAYÉ PAR LE RÉGIME :
De base, préventif, endodontie et périodontie	10 %	1 500 \$ par personne couverte par année civile (de base, de base complète et majeure combinée)
Restauration majeure	40 %	Inscription tardive : 250 \$ pour les 12 premiers mois de couverture (de base, de base complète et majeure combinée)
Orthodontie (pour les enfants à charge de moins de 17 ans)	50 %	1 500 \$ par personne couverte pour la vie, à l'intention des enfants à charge de 17 ans et moins seulement Inscription tardive : aucune couverture pendant les 12 premiers mois de la couverture

Guide des tarifs : Guide des tarifs actuels de l'Association dentaire provinciale à l'intention des praticiens généralistes dans la province où les services sont rendus.

Dans le cas d'hygiénistes dentaires autonomes, le moindre des coûts figurant au guide des tarifs de l'association provinciale des hygiénistes dentaires et au guide des tarifs de l'Association dentaire provinciale à l'intention des praticiens généralistes dans la province où les services sont rendus.

Pour l'Alberta, où il n'y a pas de guide des tarifs, le remboursement sera effectué en fonction d'une grille tarifaire établie par Green Shield pour cette province.



Régime d'assurance dentaire de Sherwin-Williams

Le régime d'assurance dentaire de S-W est administré par Green Shield et vous permet de recourir à tout dentiste autorisé à exercer sa profession pour vos soins dentaires. Couverture du régime :

- Services diagnostiques et préventifs de base, y compris les examens buccaux complets une fois aux trois ans, les radiographies, les examens d'urgence et le nettoyage des dents.
- Services de restauration de base, y compris l'amalgame, les restaurations de la même couleur que la dent, les plombages temporaires sédatifs et les incrustations.
- Chirurgies buccales de base et complètes.
- Services de prothèses dentaires standard.
- Traitements d'endodontie, y compris les traitements de canal.
- Services d'orthodontie, y compris le remboursement de traitements d'orthodontie visant à aligner les dents et à corriger une occlusion désalignée. **Cette couverture est offerte aux enfants à charge de 17 ans et moins seulement.**

Prédétermination

Avant de commencer les traitements :

- Pour tout traitement proposé touchant les couronnes, les incrustations avec recouvrement et les ponts dentaires, votre dentiste **doit** établir un devis et le soumettre aux fins d'évaluation. L'évaluation de Green Shield du traitement proposé peut aboutir à une prestation moindre à verser ou au refus des prestations. L'omission de soumettre un devis avant de commencer les traitements entraînera un retard de l'évaluation.
- **Si le coût total de tout autre traitement proposé dépasse 300 \$, nous recommandons de soumettre un devis établi par votre dentiste.**



Des questions?
Communiquez avec
Green Shield au
1 416 926-2990.

Maple est le plus grand prestataire de soins virtuels en tout temps au Canada. Des visites en ligne avec un médecin sont possibles à tout moment et en tout lieu.

Comment s'inscrire :

- Accédez au site getmaple.ca/greenshield
- Pour vous inscrire, saisissez votre date de naissance et votre numéro d'identification de participant au régime.
- Si vous avez un iPhone ou un iPad ou un appareil Android, vous pouvez télécharger l'application Maple.

Soutien :

Si vous avez le moindre problème, vous pouvez parler à un représentant de Maple en :

- cliquant sur l'icône de clavardage dans le coin inférieur de l'application Maple ou sur getmaple.ca;
- envoyant un courriel à l'adresse support@getmaple.ca.

Coût des services :

Une consultation avec un médecin généraliste est offerte gratuitement à l'employé. L'employé doit assumer des frais pour les consultations ou les services spécialisés suivants :

Les spécialistes libres pour les consultations peuvent varier d'une province à l'autre et peuvent inclure, sans s'y limiter, la psychothérapie, la dermatologie, la consultation en lactation, le diabète, la formation du personnel infirmier, l'endocrinologie, la navigation en oncologie, la naturopathie et la psychiatrie.

Offert aux employés permanents à temps plein et aux employés à temps partiel admissibles de la Saskatchewan inscrits au régime d'assurances médicaments sur ordonnance.



Des questions? Communiquez avec Maple au 1 888 711-1119.

Assurance vie de base et assurance vie facultative



Sherwin-Williams paie le coût total de l'assurance vie de base des employés équivalente à deux fois leur revenu annuel, jusqu'à concurrence d'un million de dollars si l'employé est âgé de moins de 65 ans. Sherwin-Williams offre l'assurance vie de base et l'assurance vie facultative par l'entremise de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Si vous êtes toujours employé de Sherwin-Williams après l'âge de 65 ans, votre couverture d'assurance vie de base sera réduite de 50 % et prendra fin à votre retraite ou à l'âge de 70 ans. La couverture d'assurance vie de base des employés est un avantage obligatoire duquel les employés n'ont pas la possibilité de se soustraire.

Demande d'assurance vie facultative

Si vous faites la demande d'une assurance vie facultative, vous devez également remplir le *formulaire de preuve d'assurabilité*. Si vous faites la demande d'une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative, vous devez également remplir le *formulaire de preuve d'assurabilité*. Si vous ne faites pas la demande au moment de l'inscription, vous pouvez toujours présenter une demande à n'importe quel moment, pourvu que vous ayez moins de 65 ans. Vous pouvez également augmenter ou réduire la couverture facultative en tout temps. Les cotisations de l'employé à l'assurance vie facultative se font par retenues salariales.

Assurance vie facultative – niveau de couverture et coût

L'assurance vie facultative est disponible par tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 250 000 \$. L'âge sert à déterminer le coût de la couverture. Une fois que vous avez déterminé le taux correspondant à votre situation, multipliez le chiffre par le montant de la couverture demandée, puis divisez le résultat par 1 000.

Exemple : Une femme de 33 ans qui ne fume pas et qui souhaite acquérir une assurance vie facultative de 100 000 \$ devrait payer 7,02 \$ par mois ($100\,000 \$ \times 0,0702 \$ \div 1\,000$).

HOMME – ÂGE	PERSONNE QUI NE FUME PAS	PERSONNE QUI FUME	FEMME – ÂGE	PERSONNE QUI NE FUME PAS	PERSONNE QUI FUME
Moins de 30 ans	0,1159 \$	0,1246 \$	Moins de 30 ans	0,0474 \$	0,0490 \$
30 à 34 ans	0,1369 \$	0,2371 \$	30 à 34 ans	0,0702 \$	0,1317 \$
35 à 39 ans	0,1369 \$	0,2371 \$	35 à 39 ans	0,0702 \$	0,1317 \$
40 à 44 ans	0,1704 \$	0,3496 \$	40 à 44 ans	0,1053 \$	0,2372 \$
45 à 49 ans	0,2729 \$	0,6439 \$	45 à 49 ans	0,1659 \$	0,4114 \$
50 à 54 ans	0,4298 \$	1,1440 \$	50 à 54 ans	0,2601 \$	0,6641 \$
55 à 59 ans	0,7028 \$	1,9816 \$	55 à 59 ans	0,4169 \$	1,0259 \$
60 à 64 ans	1,19552 \$	3,3028 \$	60 à 64 ans	0,7067 \$	1,5923 \$
64 à 69 ans	2,1071 \$	5,2789 \$	64 à 69 ans	1,2398 \$	2,4725 \$

Soulignons que, si vous devez passer à une tranche d'âges supérieure, le taux changera la journée de votre anniversaire.

 **Des questions?** Communiquez avec Empire Vie au 1 844 994-9989.



Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative



L'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative servent à vous protéger ou à laisser un petit surplus à ceux qui vous sont chers en cas de décès ou d'accident soudain. Sherwin-Williams paie le coût total de l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base équivalente à deux fois le revenu annuel, jusqu'à concurrence d'un million de dollars si l'employé est âgé de moins de 65 ans. Selon votre situation familiale et vos obligations financières, l'assurance de base comprise dans le régime collectif pourrait ne pas suffire à vos besoins. L'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative vous permet de vous procurer une couverture supplémentaire à un coût relativement peu élevé.

Demande d'une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative

Au moment de l'inscription à l'assurance, ou si vous participez déjà au régime, remplissez le *formulaire d'inscription* à l'assurance facultative. Si vous faites la demande d'une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative, vous devez également remplir le *formulaire de preuve d'assurabilité*. Si vous ne faites pas la demande au moment de l'inscription, vous pouvez toujours présenter une demande à n'importe quel moment, pourvu que vous ayez moins de 65 ans. Vous pouvez également augmenter ou réduire la couverture facultative en tout temps. Les cotisations de l'employé à l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative se font par retenues salariales.

Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative – niveau de couverture et coût

L'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative vous est offerte par tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 250 000 \$ ou 10 fois le revenu, selon le montant moindre.

Régime familial :

Conjoint(e) :

- 50 % du montant du participant s'il n'y a aucun enfant
- autrement, 40 % du montant du participant

Enfants :

- 10 % du montant du participant par enfant
- 20 % du montant du participant par enfant s'il n'y a pas de conjoint(e) survivant(e)

Exemple : Une personne de 40 ans qui souhaite acquérir une assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de 100 000 \$ devrait payer 2,00 \$ par mois ($100\,000 \$ \times 0,02 \$ \div 1\,000$).



 **Des questions?** Communiquez avec Chubb Life au 1 877 772-7797.

ASSURÉ	TAUX/TRANCHE
Participant au régime	0,02/1 000 \$
Régime familial	0,032/1 000 \$

Désigner ou mettre à jour les renseignements sur le bénéficiaire de l'assurance vie ou de l'assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels



Désignation de bénéficiaire

Un employé peut changer le bénéficiaire désigné antérieurement lors de l'inscription initiale en remplissant la section applicable du formulaire de changement par l'employé. Vous trouverez un formulaire de changement sur notre site Web du Centre des avantages (sherwinfr.benefitscentre.ca). Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou le télécharger en format PDF. Retournez le formulaire signé au Centre de service aux employés de Sherwin-Williams Canada ([voir les détails à la page 4](#)).

Soulignons que, dans la province de Québec, la désignation initiale d'un(e) conjoint(e) à titre de bénéficiaire au moment de l'inscription est irrévocable, à moins que la mention « révocable » soit inscrite dans l'inscription initiale après le nom du (de la) conjoint(e). Un bénéficiaire irrévocable ne peut être changé sans la permission écrite de la personne nommée.

Employés dont les bénéficiaires sont mineurs

Les employés doivent nommer un fiduciaire pour le bénéficiaire mineur afin d'éviter que la compagnie d'assurance ou les tribunaux ne conservent les prestations d'assurance vie.

 **Des questions?** Communiquez avec le Centre de service de Sherwin-Williams Canada au 1 844 994-9989.



Invalidité de courte durée



À titre d'employé permanent à temps plein, vous êtes automatiquement inscrit au régime d'invalidité de courte durée après 90 jours d'emploi actif et continu à temps plein. Le régime est entièrement payé par Sherwin-Williams :

Voici un résumé de vos prestations d'assurance invalidité :

Durée et montant des prestations

Après la période d'attente, le régime maintiendra un pourcentage de votre salaire de base pendant un maximum de vingt-cinq (25) semaines si vous continuez à être incapable de travailler en raison d'une invalidité. Les montants des prestations versées dans le cadre du régime sont calculés en pourcentage de votre salaire de base et sont versés selon votre cycle de paie régulier. Votre salaire de base selon votre horaire de travail habituel désigne votre salaire et votre rémunération avant que les retenues salariales, les cotisations de réduction du salaire ou d'autres cotisations avant impôt ne soient déduites de votre salaire. Le salaire de base ne comprend pas les heures supplémentaires, les primes, la rémunération incitative ou les autres types de rémunération, sauf les heures supplémentaires prévues au calendrier, le cas échéant.

Montant maximal des prestations

Rémunération complète (100 %)	Rémunération partielle (70 %)
8 semaines	17 semaines

Remarque pour les employés ayant travaillé pendant neuf (9) ans ou plus en date du 1er janvier 2022 :

La prestation ci-dessus n'augmente pas avec les années de service supplémentaires. Toutefois, les employés ayant neuf (9) années de service ou plus au 1er janvier 2022 recevront des prestations supplémentaires aux termes du Régime en raison de leur durée de service à cette date.



Des questions?

Communiquez avec Empire Vie au 1 888 247-4956.

Invalidité de longue durée



L'assurance invalidité de longue durée vous permet de toucher des prestations en cas d'invalidité. Une fois que vous avez rempli le formulaire d'inscription aux prestations, vous êtes automatiquement inscrit à l'assurance invalidité de longue durée de base. Les coûts liés à cette assurance sont entièrement payés par l'employé. Si vous devez vous prévaloir de prestations d'invalidité de longue durée, elles sont versées selon des conditions fiscales avantageuses, car les primes sont payées par retenues salariales. L'assurance invalidité de longue durée est administrée par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Le coût de l'assurance invalidité de longue durée s'élève à 2,951 \$ par tranche de 100 \$ de prestations d'invalidité de longue durée (ce coût pourrait changer chaque année). Si vous êtes invalide pendant au moins six mois en raison d'une maladie ou d'une blessure, vous pouvez faire une demande de prestations d'invalidité de longue durée équivalant à 60 % de votre revenu mensuel de base tiré de toutes les sources, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. L'assurance invalidité de longue durée prend fin au 65e anniversaire de naissance de l'employé. L'assurance invalidité de longue durée est un avantage obligatoire duquel les employés n'ont pas la possibilité de se soustraire.

Calcul des primes mensuelles :

Prestations d'invalidité de longue durée calculées en fonction d'un salaire annuel de 40 000 \$

- Prenez le salaire annuel et divisez-le par 12 (mois) :
- **$40\,000 \$ \div 12 = 3\,333,33 \$$**
- Les prestations d'invalidité de longue durée correspondent à 60 % du salaire mensuel, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Multipliez par 60 % :
- **$3\,333,00 \$ \times 0,60 = 2\,000,00 \$$ (montant mensuel admissible)**
- Multipliez par 2,951 \$ (prime par tranche de 100 \$ de prestations), puis divisez par 100 :
- **$2\,000,00 \$ \times 2,951 \$ \div 100 = 59,02 \$$ (prime mensuelle)**



Des questions?

Communiquez avec Empire Vie au 1 844 944-9989.



DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle

Assistance. Soutien. Connaissances.

Nous sommes conscients que trouver un équilibre entre les exigences et pressions au travail et la vie personnelle présente parfois d'énormes défis. Le programme DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle, notre programme de soutien aux employés, est offert aux employés permanents à temps plein et à temps partiel canadiens et à toute personne qui réside avec eux.

Ce service gratuit et confidentiel, administré par CuraLinc, est offert en tout temps. Appelez pour discuter des questions suivantes avec un professionnel :

- Problèmes juridiques
- Conseils financiers
- Problèmes conjugaux et familiaux
- Problèmes liés à la garde d'enfants et aux soins des aînés
- Toxicomanie et dépendance
- Stress, anxiété ou autres sujets liés à la santé émotionnelle et bien plus

ask work/life solutions
ASSISTANCE. SUPPORT. KNOWLEDGE.

Vous pouvez recevoir gratuitement des services de consultation confidentielle pour un maximum de six (6) visites en personne ou virtuelles par personne, par problème et par année civile. Aucune franchise, aucune quote-part ou aucun formulaire de demande de remboursement n'est requis. Vous êtes automatiquement inscrit à ce programme entièrement payé par Sherwin-Williams.



Des questions? Appelez DEMANDER des solutions de travail/vie personnelle au 877 847-4525.



Assurance pour voyages d'affaires



Assurance contre les accidents de voyage d'affaires

L'assurance contre les accidents de voyage d'affaires est offerte gratuitement à tous les employés permanents, ainsi qu'aux employés à temps partiel non syndiqués de la Saskatchewan. Par « voyage d'affaires », nous entendons tout déplacement autorisé par l'entreprise afin de faire progresser les activités de Sherwin-Williams à l'extérieur du lieu de travail habituel. L'assurance contre les accidents de voyage d'affaires couvre les cas de décès et de mutilation par accident qui surviennent pendant le voyage d'affaires autorisé.

Pour déposer une réclamation d'accident de voyage d'affaires, envoyez un courriel à claimnotificationfos@zurich.com.

Vous avez des questions au sujet de l'assurance contre les accidents de voyage d'affaires?
Communiquez avec le Centre de service de Sherwin-Williams Canada au 1 844 994-9989.

Cette prestation offre une couverture à l'employé pour un décès accidentel, pendant un voyage d'affaires autorisé, correspondant à cinq (5) fois son salaire de base*, la somme minimale des prestations versées étant de 100 000 \$, et la somme maximale étant de 1 000 000 \$. Des prestations supplémentaires peuvent s'appliquer aux demandes de remboursement de frais médicaux et dentaires résultant d'un accident survenu lors d'un voyage d'affaires autorisé. Le (la) conjoint(e)/partenaire domestique et les enfants à charge sont admissibles à certains avantages sociaux en vertu de la présente politique s'ils vous accompagnent pendant un voyage d'affaires ou un voyage de relocalisation.



Régime pour voyageur mondial

Le régime Sherwin-Williams Voyageur mondial est offert à tous les employés permanents à temps plein et aux conjoint(e)s/partenaires domestiques de moins de 70 ans et aux enfants non mariés de moins de 26 ans pour leur permettre de bénéficier d'une couverture médicale et dentaire d'urgence lorsqu'ils voyagent à l'extérieur du pays d'origine de l'employé dans le cadre d'un voyage d'affaires autorisé, y compris les visites chez le médecin, la couverture des médicaments sur ordonnance et les frais d'hospitalisation pour les soins urgents.

Le régime pour voyageur mondial définit un « voyage d'affaires » comme tout déplacement à l'extérieur du pays d'origine pendant un maximum de 180 jours consécutifs pour un voyage d'affaires unique et pendant un maximum de 270 jours sur une période de 12 mois. Si votre pays de résidence ou de domicile est

Vous avez des questions sur le programme Voyageur mondial?
Appelez BlueCross BlueShield Global au 1 215 798-3714.

les États-Unis ou tout territoire/protectorat des États-Unis, les voyages entre toute combinaison des 50 États-Unis et des territoires/protectorats des États-Unis sont considérés comme des voyages dans le pays d'origine.

- Le régime est offert par BlueCross BlueShield Global.
- L'employé ne paie aucuns frais pour ce régime.

Voici les conditions d'admissibilité :

- Employé : Employé permanent à temps plein de moins de 70 ans
- Personne à charge : Conjoint(e) ou partenaire domestique de moins de 70 ans, enfant célibataire d'au plus 26 ans. Les personnes à charge sont couvertes tant qu'elles voyagent avec l'employé couvert dans le cadre d'un voyage d'affaires autorisé par l'entreprise.

* Les gains annuels de base excluent les heures supplémentaires, les primes, les commissions et les rémunérations spéciales.

Suite à la page suivante

Assurance pour voyages d'affaires *suite*



Crisis24

Sherwin-Williams s'est associée à Crisis24 pour veiller à ce que tout le personnel de SW voyageant à l'international bénéficie d'un accès direct en tout temps à une assistance et à des conseils professionnels en matière de sécurité et de santé lors de voyages d'affaires.

Nous vous invitons à appeler la ligne de soutien Crisis24 au + 1 833 791-2577 en tout temps pour toute question, toute préoccupation ou tout problème lié aux déplacements, que ce soit avant, pendant ou après votre voyage.

Crisis24 peut fournir de l'aide pour les éléments suivants :

- Toute question de nature médicale ou liée à la sécurité avant le voyage
- Sécurité, conseils médicaux et assistance en cas d'incident en tout temps pendant le voyage
- Coordination et recommandations d'assurance médicale de voyage de S-W
- Soutien si vous avez besoin de médicaments

Application WorldCue de Crisis24

De nombreuses fonctions d'autoassistance et un bouton d'accès direct à la ligne de soutien en tout temps sont disponibles sur l'application WorldCue de Crisis24.

Pour vous connecter à l'application WorldCue :

- Pour commencer, téléchargez l'application mobile WorldCue (si elle n'est pas déjà installée sur votre appareil), à partir de Google Play Store ou de l'App Store
- Ouvrez l'application et sélectionnez « Sign In » (Connexion)
- Saisissez l'adresse de courriel de votre organisation
- Vous serez ensuite redirigé vers la page d'ouverture de session de S-W où vous devez saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe d'entreprise pour accéder à l'application
- Pour une expérience complète, activez les services de notification et de localisation et définissez vos préférences

C'est tout.

Portail Internet

Les employés de S-W peuvent également visiter le site Web « WorldCue Traveler » de Crisis24 en visitant le site traveler.worldcue.com. Connectez-vous à l'aide de vos identifiants S-W pour accéder au portail.



 **Des questions?** Appelez Crisis24 au 1 833 791-2577.

Centre Marketplace des rabais sur les avantages sociaux de S-W



Bienvenue dans votre marché des rabais Sherwin-Williams!

Profitez de rabais, de récompenses et d'avantages sur des milliers de marques que vous aimez dans une variété de catégories :

- Voyage
- Auto
- Électronique
- Aubaines locales
- Éducation
- Vêtements et accessoires
- Billets de divertissement
- Restaurants
- Santé et bien-être
- Beauté et spa
- Assurance
- Sports et plein air

Il est facile d'y accéder et de commencer à économiser!

1. Allez à sherwinfr.benefitscentre.ca
2. Cliquez sur l'onglet « Bien-être personnel » et sélectionnez « Centre des rabais sur les avantages sociaux de Sherwin Williams »
3. Cliquez sur le lien pour créer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour commencer!

Ou visitez myswdiscountsca.benefithub.com



Des questions? Appelez au 1 866 664-4621 ou envoyez un courriel à customercare@benefithub.com.

Vacances



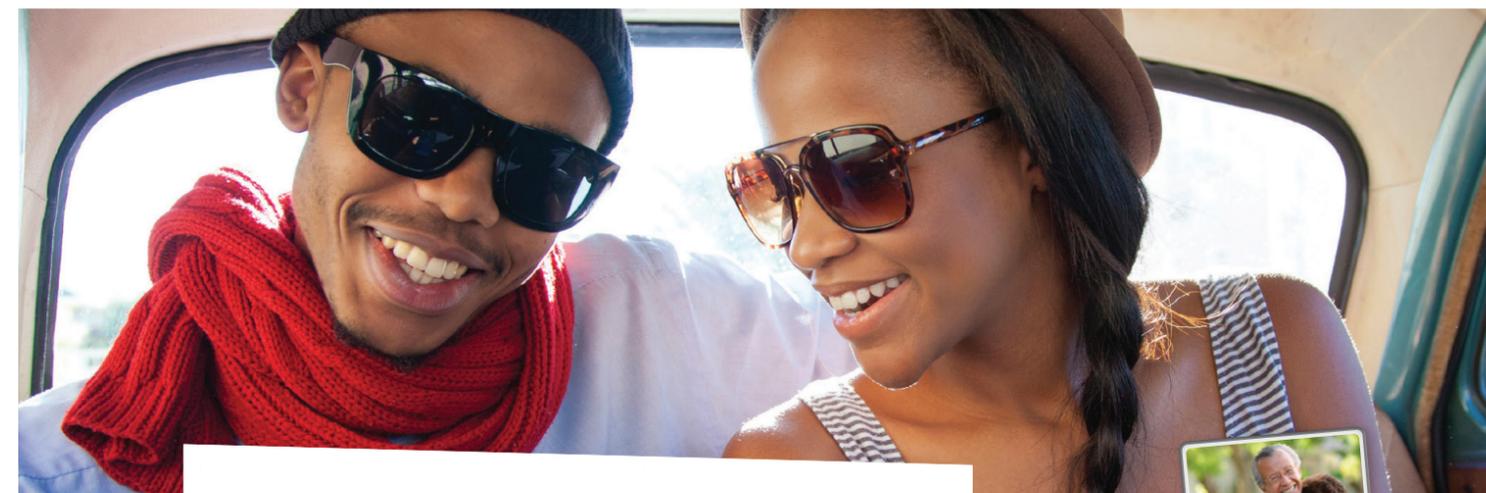
Sherwin-Williams accorde une grande importance au bien-être de ses employés et est heureuse d'offrir un calendrier croissant de vacances payées en fonction des années de service dans l'entreprise.

Au cours de votre première année, vous bénéficiez de vacances annuelles en fonction de votre date d'embauche. Après votre première année chez Sherwin-Williams, vous bénéficierez de jours de vacances supplémentaires selon le calendrier des vacances.

Le calendrier des vacances s'applique aux employés canadiens à temps plein.

Années de service	Calendrier des vacances
Nouvel employé	3 à 13 jours*
1 an	13 à 15 jours*
2 ans	16 jours
3 à 4 ans	17 jours
5 à 7 ans	21 jours
8 à 9 ans	22 jours
10 à 14 ans	23 jours
15 à 16 ans	26 jours
17 à 24 ans	28 jours
plus de 25 ans	31 jours

* En fonction de la date d'embauche.



Des questions? Veuillez communiquer avec votre partenaire commercial local des ressources humaines.

Coordonnées pour les régimes d'assurance de Sherwin-Williams



Centre de service de Sherwin-Williams Canada

sherwinfr.benefitscentre.ca

1 844 994-9989

PROGRAMME DEMANDER DES SOLUTIONS DE TRAVAIL/VIE PERSONNELLE

Programme de soutien aux employés

- eap.sherwin.com
code de groupe : sherwinwilliams
- 1 877 847-4525

BLUE CROSS BLUE SHIELD GLOBAL

Pour le régime pour voyageur mondial, les expatriés et les TCN

- geo-blue.com
- Numéro sans frais : 1 888 412-6403
- À frais virés : + 1 610 254-5830
- customerservice@geo-blue.com
- **Assistance médicale et évacuation en tout temps** : Appels à frais virés acceptés : + 1 215 798-3714 ou globalhealth@geo-blue.com

CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels de base et assurance en cas de décès ou de mutilation accidentels facultative

- 199 Bay Street, bureau 2500
Case postale 139 Commerce Court
Toronto (Ontario) M5L 1E2
- 1 877 772-7797
- Numéro de police : GL10520301
- Canada.ChubbLife@chubb.com

CANADA VIE

Retraite et épargne

- ma.canadavie.com/
- 1 800 724-3402
- Services de retraite collectifs
330 University Avenue
Toronto (Ontario) M5G 1R8

CRISIS24

Ressources d'urgence lors de voyages internationaux

- traveler.worldcue.com
- 1 833 791-2577

EMPIRE VIE

Assurance vie de base, assurance vie facultative et assurance invalidité de longue durée

- 1 844 994-9989
- group.csu@empire.ca

Invalidité de courte durée

- 1 888 247-4956
- sherwinwilliamsclaims@empirelife.ca

GREEN SHIELD

Soins médicaux et dentaires

- greenshield.ca
- 416 926-2990
- Numéro sans frais : 1 888 711-1119

MAPLE

Soins virtuels en tout temps

- getmaple.ca/greenshield
- 1 888 711-1119

BENEFITHUB MARKETPLACE SHERWIN-WILLIAMS

Centre des rabais

- myswdiscountsca.benefithub.com
- 1 866 664-4621
- customercare@benefithub.com

CENTRE DE SERVICE AUX EMPLOYÉS SHERWIN-WILLIAMS CANADA

Administration des avantages sociaux

- sherwinfr.benefitscentre.ca
- 1 844 994-9989
- sherwin@benefitscentre.ca
- 30 Kelfield Street
Toronto (Ontario) M9W 5A2



Remarque : Ce document ne présente que les grandes lignes de certains avantages sociaux offerts par Sherwin-Williams à ses employés canadiens. Il ne prétend pas remplacer les documents officiels du régime, les polices d'assurance et les contrats qui s'appliquent aux régimes individuels. Conformément aux documents officiels du régime, Sherwin-Williams se réserve le droit de changer, de modifier ou d'annuler le régime en tout temps et pour quelque raison que ce soit. La participation à un régime d'assurance offert par l'entreprise n'est pas une promesse, une garantie ou une entente d'emploi permanent chez The Sherwin-Williams Company.